

Direction de l'Aménagement Urbain et des Services Techniques
Le mercredi 13 février 2019.

REUNION PUBLIQUE
Etude pour l'aménagement des espaces publics
du secteur Malacher Nord
Phase 3 : Projet

Présentation de l'ordre du jour :

Le maire introduit la séance.

Marie Pouzenc fait un point sur la méthodologie de projet mise en œuvre.

L'agence ADP Dubois présente le projet d'aménagement.

Support de présentation :

<http://dl.meylan.fr/file.php?h=R506c86e7eecf75caeabd6d16f8953e0c>

Compte-rendu des remarques et questions :

Sur le thème du **stationnement** sur le site :

- La suppression des places de stationnement est drastique.
 - 44 places sont supprimées, mais les places créées fonctionneront en zone bleue, permettant une rotation régulière.
- Quid des places de rechargement pour véhicules électriques ?
 - Elle seront conservées au même endroit.
- Le BHNS pourrait donner un caractère très routier à un espace qu'on aimerait apaisé.
 - Le projet met en œuvre des espaces plantés et dédiés aux piétons.
- Où vont se garer tous les habitants des nouveaux bâtiments en construction ?
 - Les nouveaux bâtiments comportent des parkings souterrains.
- Il y a beaucoup de tensions matin et soir sur le parking du RIE. Personne n'est là pour réguler la circulation.
 - La police municipale veillera au respect des zones bleues.
- Où vont se garer les clients du RIE ?
 - Ils pourront se garer sur le parking actuel qui sera réaménagé, les places seront en zones bleues.

Sur le thème de la **végétation** :

- Est-ce que les arbres atteindront vraiment une taille adulte un jour ?
 - Oui, les fosses de plantations seront adaptées à leur bon développement.
- Peut-on planter deux ou trois tilleuls ?
 - Oui, puisque le terrain est adapté à cette essence ; la végétation est installée en fonction du besoin, et ne doit demander qu'un minimum d'entretien.

Sur le thème de la **circulation / composition** :

- Le projet doit porter attention à la teinte du béton : il ne faut pas qu'il soit trop clair pour ne pas éblouir.
 - Nous utiliserons des matériaux locaux, et traiterons nos bétons avec des agrégats gris foncés et bleutés.
- Quid du muret devant le RIE ? Comment le franchir ?
 - Deux marches permettront de passer sur l'esplanade.
- Quid du tourne-à-gauche pour monter sur le chemin de Bérivière ?
 - Il sera conservé (stockage d'une voiture et demie)
- La Place des Tuileaux paraît toujours très minérale.
 - La place des Tuileaux est plus végétalisée qu'avant. On ne peut pas tout végétaliser car il faut assurer les circulations piétonnes.
- Les gradins de la place Malacher « visent » l'angle du bâtiment, ils pourraient plutôt former un amphithéâtre.
 - Les gradins sont dessinés tels quels à cause des contraintes PMR pour rejoindre les espaces plus haut. Les gradins font partie de la place.
- Un terrain de jeu de boules ne serait pas opportun en contre bas de la place des Tuileaux.
 - L'espace en balthazar permettrait cet usage mais n'est ni dédié ni dimensionné pour cet usage.
- Les vues sont-elles conservées depuis la place des Tuileaux ?
 - Les vues seront conservées ; on souhaite avoir à la fois un cadre de vue et un filtre, une ambiance de jardin.
- Ne peut-on pas avoir, au lieu des quatre passages piétons sur l'avenue, un lieu de traverse unique qui signifierait une place où le piéton est prioritaire.
 - C'est l'objet du projet du Bus à Haut Niveau de Service. Le travail du maître d'œuvre était de toucher le moins possible à cette voie qui

Sur le thème de l'**eau** :

- Peut-on éclairer le fil de l'eau dans le fossé ?
 - Ce ne serait pas opportun : nous cherchons à ne pas trop artificialiser la noue paysagère et à rationaliser les coûts.